

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ
Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 6 février 2025 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement du Jura – Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon, est déclarée élue au Grand Conseil :

Mme Virginie PILAULT, née le 26 janvier 1969, originaire d'Orbe (VD), journaliste, domiciliée à Route de Lausanne 2, 1422 Grandson, qui remplace au sein du groupe socialiste M. Pierre Dessemontet, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Jean-François Thuillard, Président, Patrick Simonin, 2^e Vice-Président, Nathalie Jaccard, Céline Misiego, Marc Morandi et Cloé Pointet, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 6 février 2025

Le rapporteur :
Stéphane Montangero
Premier Vice-Président